

PROCES VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018

Le jeudi six décembre deux-mil dix-huit, dans les locaux du Centre de Gestion, 10 bis rue du Docteur Baudoux à Evreux, s'est réuni le bureau de vote, institué par l'arrêté numéro 2018-171 du 25 octobre 2018 du Président du Centre de Gestion, en exécution du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

- ♦ Président : M. Pascal LEHONGRE
- ♦ Président suppléant : M. Marcel BRONCQUART
- ♦ Secrétaire : M. Patrick VEIT
- ♦ Secrétaire suppléante : Mme Marie-Thérèse MATECKI

Représentants des organisations syndicales :

- ♦ Liste CFDT : M. Frédéric FOURNIER
- ♦ Liste CGT : M. Laurent DUPRE suppléant M. Dominique GABET
- ♦ Liste SUD : Mme Catherine CROCFER
- ♦ Liste UNSA : Mme Anne GAELS

Scrutateurs :

Le 29 Novembre 2018 à 10 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert en présence des membres du bureau centralisateur et fait procéder à l'ouverture du site de vote électronique par internet. Les opérations de votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral et conformément à la procédure définie avec le prestataire retenu dans le cadre du vote électronique par internet, suppléé par le vote par correspondance pour les électeurs en faisant la demande.

Le 6 décembre 2018 à 15 heures, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

RECENSEMENT ET DEPOUILLEMENT

Le bureau de vote a procédé au recensement et au dépouillement des votes :

- Nombre d'électeurs inscrits :	783
- Nombre d'émargements vote électronique :	374
- Nombre d'émargements vote par correspondance :	1
- Nombre d'émargements Total :	375
- Nombre d'enveloppes renfermant des bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de votes électroniques blancs :	56
- Suffrages exprimés :	319

P.L. J.F.F. M. Th. M. B. A.C. L.D. C.C.

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHACUNE DES LISTES EN PRESENCE

INTITULE DES LISTES	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS
CFDT	123
CGT	64
SUD Affilié SOLIDAIRES	71
UNSA	61

ATTRIBUTION DES SIEGES

Nombre total de sièges de représentants titulaires attribués à chaque liste :

Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \text{ Soit } 319 / 7 = 45,77$$

Liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Attribution des sièges restant		Attribution des sièges restant		Nombre total de sièges attribués
			Calcul de la moyenne	Nombre de sièges attribués	Calcul de la moyenne	Nombre de sièges attribués	
CFDT	123	2	41	1	30,75		3
SUD Affilié SOLIDAIRES	71	1	35,5		35,5	1	2
CGT	64	1	32		32		1
UNSA	61	1	30,5		30,5		1
Total	319						7

Représentants titulaires et suppléants désignés :

En application des dispositions statutaires, les représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie B sont désignés ainsi qu'il suit :

Afin de respecter l'ordre des résultats, le Président donne la parole en premier à CFDT, en second à SUD , en troisième à CGT puis à UNSA

Sont déclarés élus les candidats suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants	Liste
<p>Groupe hiérarchique 4 5- M. BOIVIN Olivier 6- Mme GILLES Sylvie 5- M. POTEL Thierry 1- M. RATEL Pascal 1- M. TREUBERD Pascal</p> <p>Groupe hiérarchique 3 1- Mme MARAIS Corine 1- Mme HAUDRECHY-CARBON Armelle</p>	<p>7- M. EDORH Sylvain 8- Mme DENEUX Judith 6- Mme PLUCHET Delphine 4- M. ROGER Ludovic 2- M. THOMIN Thibaut</p> <p>2- M. BERTHELIER Stephane 2- Mme CROCFER Catherine</p>	<p>CFDT CFDT SUD Affilié SOLIDAIRES CGT UNSA</p> <p>CFDT SUD Affilié SOLIDAIRES</p>



Au total sont élus

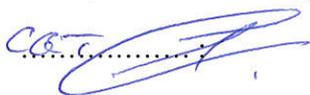
3 TITULAIRES FEMMES ET 4 TITULAIRES HOMMES
et
3 SUPPLEANTS FEMMES ET 4 SUPPLEANTS HOMMES.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS :

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal, dressé et clos le 6 décembre 2018 à 16h35, est signé, après lecture, par le Président, le Secrétaire et tous les membres du Bureau de vote, délégués de chacune des listes électorales dûment convoqués. Un exemplaire est adressé sans délai au Préfet du département ainsi qu'aux fonctionnaires habilités à représenter les listes de candidatures.

Les représentants des organisations syndicales :



Les scrutateurs :



Le Président :



Le Secrétaire :



